

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur.	18 fr. » c.	Poste.	24 fr. » c.
Six mois, —	10 »	—	13 »
Trois mois, —	5 25	—	7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'été, 16 mai).**

**DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.**

3 heures 13 minutes du matin.	Poste.
9 — 04 — —	Omnibus.
4 — 13 — —	soir, Express.
7 — 11 — —	Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

**DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.**

3 heures 07 minutes du matin.	Mixte (prix réduit).
7 — 55 — —	Omnibus-Mixte.
9 — 50 — —	Express.
5 — 47 — —	soir, Omnibus.
9 — 59 — —	Poste.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . .	20 c. la ligne.
Dans les réclames . . . . .	30 —
Dans les faits divers . . . . .	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

**ON S'ABONNE A SAUMUR,**

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez M<sup>me</sup> ASSAILLY, MM. JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

La lutte électorale est terminée en Belgique; les deux partis rivaux ont déployé toutes leurs forces, toute leur ardeur; depuis longtemps nos voisins n'avaient traversé des jours aussi agités.

La droite a été vaincue; la gauche a conquis au scrutin douze députés de plus que son adversaire; elle va donc se présenter à la chambre avec une majorité suffisante pour décider à son gré le vote dans toutes les questions.

Avant la dissolution de l'assemblée, le parti libéral comptait 59 voix et le parti catholique 57. Avec cette minorité de deux voix la droite avait pu, en s'abstenant, rendre impossible la validité des séances et avait condamné à l'impuissance le régime parlementaire.

Aujourd'hui, la droite n'a plus que 52 députés, et la gauche en comptera 64.

On se souvient que c'est le parti catholique qui a demandé avec persistance la dissolution de l'assemblée et l'appel aux électeurs. C'est lui qui, au lieu de profiter de la situation antérieure et de la prolonger le plus possible avec les avantages nombreux qu'elle lui assurait, a le plus ardemment réclamé cette épreuve électorale.

Il a donc préparé lui-même sa défaite, et elle dépasse les prévisions de ses adversaires.

On écrit de Rendsbourg au *Journal de Kiel* du 8 août :

Dans l'assemblée générale du 4, l'Union slesvig-hotsteinoise a déclaré à l'unanimité

adhérer aux résolutions émises dans l'assemblée des délégués du 25 juillet, et surtout au paragraphe 3 desdites résolutions, ainsi conçu :

« Persuadés qu'une union étroite avec la monarchie prussienne peut seule assurer à tout jamais l'avenir de notre patrie, nous déclarons que nous verrons avec joie s'établir entre la Prusse et les Duchés une communauté diplomatique militaire et maritime; mais nous tenons aussi fidèlement à notre duc qu'à la constitution qu'il a jurée. »

Il paraît certain que la Prusse et l'Autriche consentent à laisser au gouvernement de Copenhague la propriété des prises maritimes faites par les croiseurs danois.

Des indemnités seront allouées aux armateurs allemands à l'aide des contributions forcées prélevées dans le Jutland par ordre du maréchal de Wrangel.

La correspondance de Zeidler annonce, d'après des renseignements puisés aux meilleures sources, que le gouvernement de Hanovre a des vues sur le duché de Lauenbourg et qu'il élève déjà des prétentions.

Ce duché a appartenu au royaume de Hanovre depuis 1689 jusqu'à 1815. Le lien qui unissait le Lauenbourg au Danemark se trouvant rompu aujourd'hui, le Lauenbourg n'a plus de maître légitime et les droits du Hanovre reprennent toute leur vigueur. Tel est le raisonnement que ferait valoir le gouvernement hanovrien. Il est peu probable que M. de Bismark s'en contente.

Un journal prussien qui paraît en Autriche, la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, avoue que la Saxe propose à la Diète germanique de demander à l'Autriche et à la Prusse des explications justificatives sur la cession que ces deux puissances se sont fait faire par le roi de Danemark des droits que celui-ci n'a jamais possédés lui-même.

Après cet aveu, l'organe semi-officiel de M. de Bismark déclare, dans un article menaçant, que cette proposition est une insulte faite aux vainqueurs.

Nous avons constaté l'occupation du duché de Lauenbourg par les troupes hanovriennes qui étaient dans le Holstein, et la demande d'explications que la Prusse, fort irritée, a adressée au gouvernement de Hanovre.

Celui-ci a fait une réponse qui affecte la plus grande candeur.

Un grand nombre de journaux ont répandu la nouvelle que l'Autriche, la Prusse et la Russie, avaient garanti au roi de Danemark de le protéger contre les tentatives qui pourraient menacer sa couronne par suite des tristes conditions de paix qu'il a été forcé de subir.

La *Correspondance générale* de Vienne se déclare autorisée à démentir cette assertion.

Le *Berlingske Tidende*, journal de Copenhague, tient, dans son numéro du 15 août, un langage contraire à celui de toutes les feuilles et de toutes les correspondances danoises. D'après ce journal, dont nous enregistrons

l'opinion à titre de renseignement, il n'y aurait eu en Danemark aucune agitation morale, aucun trouble matériel, et les dures conditions de la paix de Vienne n'y auraient que faiblement ému les populations résignées.

Les correspondances de Vienne constatent que la Prusse a nettement refusé d'ouvrir avec l'Autriche des négociations ayant pour but le renouvellement du traité de commerce de cette dernière puissance avec le Zollverein avant le 1<sup>er</sup> octobre.

On écrit de Berlin, à la date du 15, que les ratifications relatives au Zollverein viennent d'être échangées dans cette capitale.

La question de la délimitation des frontières entre l'Espagne et le Portugal vient d'être résolue, et un traité a été signé entre les plénipotentiaires des deux royaumes.

Le vice-roi actuel d'Irlande, comte de Carlisle, vient de se démettre de ses fonctions pour cause de santé.

Le comte de Carlisle sera regretté. Pendant la durée de son administration, il a fait preuve d'un esprit d'impartialité qui lui a mérité les sympathies des catholiques aussi bien que celles des protestants.

Deux concurrents se présentent pour la succession du comte de Carlisle : le duc de Devonshire et le prince Alfred. Quelques journaux tirent contre cette dernière candidature une objection de la trop grande jeunesse du prince. D'autres font observer que le prince a

**FEUILLETON.**

5

## LE CLOS DES PEUPLIERS.

(Suite.)

IV.

Le matin, lorsque Julien ouvrit les yeux, les rayons du soleil frappaient sur les carreaux de sa fenêtre; dans le jardin, une fauvette chantait au milieu d'un massif de noisetiers. Neuf heures sonnaient. Il se leva et s'habilla.

La porte de sa chambre s'ouvrit doucement, et Marguerite entra.

— Vous voilà levé, monsieur Julien, dit-elle; comment allez-vous?

— Très-bien, ma bonne Marguerite, très-bien.

— Vous avez bien dormi; je suis déjà venue trois fois dans votre chambre, et vous ne m'avez pas entendu. Vous devez avoir faim; voulez-vous déjeuner?

— Est-ce que mon oncle m'attend?

— Monsieur le curé dit sa messe, mais vous ne devez pas avec lui ce matin.

— C'est vrai.

— Faut-il vous servir?  
— Oui, Marguerite, et je promets de faire honneur à votre déjeuner.

Julien se mit à table et mangea avec un appétit qui enchantait la vieille gouvernante. L'abbé Prugnot rentra comme il achevait son repas.

— Mon oncle, lui dit-il, je vais au Clos des Peupliers.

— C'est bien. Tâche de revenir avant la nuit. Tu souhaiteras le bonjour de ma part à M. Ramon.

Julien sortit et prit le chemin qui conduisait à la demeure du père de Thérèse.

C'est un ancien bâtiment qui appartenait, avant la Révolution, aux comtes de Choiseul. Un jardin potager, un verger, un parc immense, des prés et des terres labourables, le tout entouré d'une haie d'aubépine et d'une double rangée de hauts peupliers, s'étendent autour de l'habitation. La Meuse traverse cette belle propriété et sépare les prairies du parc et des jardins. En face, et à quelque distance de la maison du maître, s'élève un autre bâtiment plus moderne : ce sont les écuries, les greniers et la demeure du fermier du Clos, qui fait valoir aussi un moulin bâti sur la rivière et dans l'enceinte marquée par les peupliers.

Antoine Ramon, l'aîné du père de Thérèse, né dans un pays quelconque, — on n'en a jamais su le nom, vint s'établir à Villebelle avec sa femme et son fils, quelques années avant 93. Aussitôt les habitants du village voulurent fouiller dans la vie antérieure leur nouveau concitoyen, afin de savoir ce qu'il pouvait être. — Mais tout ce qu'ils purent apprendre en trois ou quatre années, ce fut que M. Ramon avait soixante ans, sa femme cinquante-cinq et leur fils vingt-six; qu'il avait passé quarante années de son existence à colporter de village en village et de château en château de menus objets de mercerie, et — on n'était pas certain de ceci — qu'il avait amassé de gros écus de six livres et de beaux louis d'or.

Le père Ramon laissait parler le monde, sans s'inquiéter de ce qu'on disait de lui. Il continua à vivre tranquillement et à suivre, selon son expression, son petit bonhomme de chemin.

Après 93, lorsque les biens des émigrés furent mis en vente par le gouvernement de la république, Antoine Ramon prouva que ceux qui l'avaient supposé riche ne s'étaient pas trompés.

Il acheta la propriété des comtes de Choiseul, qui s'appelait alors les Quatre-Tours, et qu'on baptisa plus tard du nom de Clos des Peupliers.

Ce vaste terrain était planté de bois; Antoine Ramon le fit couper, le vendit et en retira une somme double de celle que la propriété lui avait coûté. Cela lui permit de nouvelles acquisitions importantes et d'augmenter considérablement son bien. Il acheta des chevaux, des charrettes, laboura ses terres, les sema et se fit fermier sur ses vieux jours.

Mais lorsqu'il fut mort, son fils, se trouvant assez riche pour se dispenser de travailler, bâtit la ferme, y plaça un fermier et fit exécuter divers travaux qui donnèrent au Clos des Peupliers la physionomie qu'il a aujourd'hui.

Revenons maintenant à Julien, que nous avons laissé sur la route qui conduit de Villebelle au Clos des Peupliers.

Il arriva bientôt. A son approche, un coq et quelques poules qui grattaient sur une plate-bande levèrent la tête, puis se remirent à gratter : un énorme boule-dogue, couché sur le seuil en travers de la porte, fit entendre un grognement sourd et prolongé.

Julien s'avança de son côté. Le chien se leva et montra ses dents; mais après avoir regardé un instant la figure du jeune homme, il cessa de gronder; sa queue s'agitait en signe de joie, et, s'élançant vers

21 ans et que les Grecs l'avaient trouvé assez mûr pour une couronne.

On apprend par la Havane que l'empereur Maximilien a accepté la soumission d'Uraga.

L'empereur Maximilien I<sup>er</sup> a promulgué le décret, déjà annoncé, qui désigne l'impératrice Charlotte pour la régence de l'empire mexicain en cas de vacance momentanée du trône.

#### TROUBLES A BELFAST (Irlande).

Nous lisons dans l'*International*, de Londres :

« Une démonstration qui aurait pu avoir des suites fort graves a été faite, ces jours derniers, dans le district de Sandy-Row, près de Belfast. On savait d'avance que les orangistes se proposaient de célébrer à leur façon la pose de la première pierre du monument d'O'Connell.

« Vers six heures du soir, des groupes nombreux se formèrent dans les environs de Sandy-Row ; alors on vit une procession, où plutôt une bande avinée de plusieurs milliers d'orangistes, parcourir la route qui conduit à la station du chemin de fer.

« En tête de cette foule désordonnée, il y avait un individu qui portait l'effigie d'O'Connell ; un autre tenait à la main une croix de bois. A un moment donné, la foule cria : « Au feu le parpaillot, au feu l'effigie ; » ce qui fut dit fut fait, et le portrait d'O'Connell ne tarda pas à être la proie des flammes.

« On était arrivé à la station : on jeta l'image du grand patriote irlandais dans la cour du chemin de fer, où le cadre et la toile brûlèrent pendant plus d'une heure. La confusion était à son comble ; le train de Belfast arrivait à ce moment ; la plupart des voyageurs qui descendaient étaient venus de Dublin pour assister à la cérémonie dont nous parlons plus haut. Sans aucun doute, les perturbateurs avaient imaginé cette plaisanterie stupide pour jouer une farce aux catholiques, et leur montrer que leur haine pour la papauté est toujours vivante. La police intervint pour empêcher les orangistes d'aller rejoindre une autre bande qui se tenait toute prête à en venir aux mains avec les coreligionnaires et les admirateurs d'O'Connell. »

Une dépêche de Dublin, adressée à l'agence Reuter, et portant la date du 12, contient ce qui suit :

« Une révolte sérieuse a eu lieu à Belfast, depuis deux heures ce matin. On se sert de bâtons et d'armes à feu en quantité. Quelques personnes ont été grièvement blessées et un homme est laissé pour mort.

« Il y a à croire que les désordres continueront cette nuit.

« Plusieurs maisons, entre autres un couvent de nonnes, ont été saccagées.

« Les ouvriers des fabriques prennent tous part à la révolte.

« On annonce l'intention des autorités de faire appel aux soldats. »

L'*Osher Observer* annonce que le 13, au matin, les orangistes ont recommencé leur émeute à Belfast. Ils ont attaqué les jeunes filles employées dans les fabriques, au moment où elles se rendaient à leur travail, et ont cruellement maltraité plusieurs d'entre elles. Ensuite ils ont assailli le Penitencier de Bankmore qui est confié aux soins des religieuses.

Dans la soirée, les catholiques ont répondu à ces attaques et ont mis en pièces les fenêtres de la salle d'assemblée du docteur Cooke. Vers midi, le parti orangiste a détruit la résidence de l'honorable révérend docteur Dorriau. Quelques combats partiels ont eu lieu. On a fait plusieurs arrestations. Une force imposante de police occupe la ville. La ville est tranquille, mais des masses populaires sont encore rassemblées dans les rues.

Pour les articles non signés : P. GODET.

#### Nouvelles Diverses.

La fête du 15 août à Paris a été cette année d'un éclat incomparable. Un splendide soleil, tempéré par une fraîche brise, l'a favorisée.

Dès la veille, les chemins de fer de toutes lignes étaient dans la capitale des flots de visiteurs étrangers dont le chiffre peut, sans exagération, s'élever à deux cent mille.

Ainsi que l'avait annoncé le programme, une messe a été célébrée à une heure dans l'église Notre-Dame ; des députations de tous les grands corps de l'Etat y assistaient.

L'empereur et l'impératrice, en caleche découverte, sans escorte, ont parcouru au pas les points les plus importants de la fête, tels que la place du Trône, la rue de Rivoli, les boulevards, la place de la Concorde, les Champs-Élysées, les quais, l'esplanade des Invalides, et, durant ce long parcours, ils n'ont cessé d'être accueillis par les démonstrations les plus sympathiques et les plus chaleureuses. L'empereur était en habit de ville, et l'impératrice en robe blanche.

— Le *Moniteur* du 15 publie trois décrets séparés qui élèvent au grade de grand officier de l'ordre impérial de la Légion d'Honneur : M. Duruy, ministre de l'instruction publique ; M. Béhic, ministre de l'agriculture, des travaux publics et du commerce ; MM. Stouritz, sénateur ; de Forcade de la Roquette et de Voitry, vice-présidents du conseil d'Etat, le premier en activité, le second honoraire.

On trouve également dans la feuille officielle de nombreux décrets relatifs à des nominations et à des promotions dans l'ordre de la Légion d'Honneur rendus par l'empereur, sur la proposition des ministres d'Etat, de la justice et des cultes, de la guerre, de la marine

et des colonies, de la maison de l'empereur et des beaux arts, des affaires étrangères, des finances, de l'instruction publique et sur celle de la grande chancellerie.

— La loi de finances du 15 mai 1865 avait admis en principes que le traitement des desservants qui ont atteint leur soixantième année serait augmenté de cent francs. Ces traitements sont fixés, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1865, de la manière suivante, par un décret du 15 août : ils auront 1,100 fr. de 60 à 70 ans, 1,200 fr. de 70 à 75 ans, et 1,300 fr. au-dessus de cet âge.

— On lit dans l'*Union de l'Ouest* :

On parle beaucoup de dissentiments assez marqués entre M. Rouher et M. Drouyn de Lhuys, le premier poussant, dit-on, à une politique piémontaise, le second demandant le maintien de l'attitude actuelle. Le ministre d'Etat est fort influent, mais le ministre des affaires étrangères est aussi fort apprécié de l'empereur, qui se loue de son habileté et ne semble pas disposé en ce moment à se passer de ses services. Tout porte donc à croire que la visite de M. Rouher à Turin, et le voyage en France du marquis Pepoli et du général Menabrea n'atteindront pas le but que pouvait en espérer le Piémont.

— On écrit de Berne que le comité fédéral réclame la mise en liberté de l'ex-dictateur polonais Langiewicz, devenu citoyen suisse.

Le congrès international pour secours aux blessés sur le champ de bataille s'est ouvert à Genève sous la présidence du général Dufour.

La France et la Suisse seules s'y font officiellement représenter.

Voici les deux premiers articles du projet de convention :

Article 1<sup>er</sup>. Les ambulances et les hôpitaux militaires seront reconnus neutres, et, comme tels, protégés et respectés par les belligérants aussi longtemps qu'il s'y trouvera des malades ou des blessés.

Art. 2. Tout le personnel sanitaire, comprenant les médecins et chirurgiens, les pharmaciens, les infirmiers, les économistes et, en général, toutes les personnes attachées au service des hôpitaux et des ambulances, sera admis au bénéfice de la neutralisation.

— On écrit d'Auxonne au *Progrès*, le 10 août, à trois heures :

Toute la ville retentissait de ces cris : Sauvons-nous ! sauvons-nous ! le feu est à la poudrière. — Les enfants pleuraient, les femmes criaient, et chacun quittait précipitamment la ville.

Le feu avait pris dans un magasin où étaient déposées toutes les pièces du feu d'artifice, qui devait être tiré le 15 août, pour la fête de l'empereur. On croyait entendre gronder le tonnerre, c'étaient les pétards et les fusées qui éclataient de toutes parts.

Grâce au courage des artificiers du 15<sup>e</sup> ré-

giment d'artillerie, qui ont enlevé du magasin plusieurs barils de poudre, on a pu éviter de grands malheurs.

On frémit en songeant que le magasin incendié était à 20 mètres seulement de distance de la poudrière et à 100 mètres du magasin à fourrages.

Des pompes sont immédiatement arrivées de toutes parts. Tout le monde a rivalisé de zèle et de courage, et bientôt on a été maître du feu.

— On parle d'un accident heureusement peu grave, qui serait arrivé au roi d'Italie par suite de l'explosion d'un fusil pendant une partie de chasse.

— L'administration des lignes télégraphiques organise un service de dépêches pour l'intérieur de Paris.

La dépêche coûtera 50 centimes pour vingt mots.

Elle parviendra à sa destination dans un délai qui ne dépassera jamais trente minutes, et qui sera presque toujours beaucoup plus court.

On pourra, en payant à l'avance 1 fr., affranchir la réponse.

— Il est impossible de ne pas remarquer avec quelle respectueuse émotion est accueillie partout en France la pensée d'élever des statues en l'honneur de nos célébrités et de nos gloires. De tous les côtés on voit des projets et des souscriptions pour des statues et des monuments. En citant de mémoire, on trouve à l'ordre du jour les noms de M<sup>rs</sup> de Sévigné, Boucher, Greuse, Bernard Palissy, Beranger, Halévy, Meyerbeer, Billault, Péblier, Réboul, Flandrin, Delacroix, Davoust, prince d'Eckmühl, etc.

— L'*Indépendance* annonce que M. Nélaton doit partir pour Caprera, afin d'y achever la guérison de Garibaldi dont les souffrances ne font que s'aggraver depuis qu'il est livré de nouveau aux médecins italiens.

#### Chronique Locale.

La distribution solennelle des prix a été faite hier soir aux élèves de l'Ecole Mutuelle, dans le local du Collège. M. Louvet, maire de Saumur, était assisté de M. le général Crespin, commandant l'Ecole impériale de cavalerie, de M. le vicomte O'Neill de Tyrone, sous-préfet de notre arrondissement. On remarquait sur l'estrade M. le curé de St-Pierre, M. le curé de Nantilly, M. le curé de St-Nicolas et un nombreux clergé. M. Détriché, inspecteur d'académie, prenait également part à cette fête. La salle était occupée par une nombreuse et brillante réunion ; les mères et les sœurs des élèves étaient venues couronner les uns et consoler les autres.

Les enfants ont ouvert la séance par une

Julien, il se dressa devant lui, lui posa ses deux pattes sur la poitrine, et se mit à aboyer joyeusement.

— Excellente bête, dit Julien en passant sa main sur la tête du chien, il a su me reconnaître.

— Turc ! Turc ! à bas, vilaine bête ! cria une voix d'homme derrière Julien.

Le chien obéit à la voix de son maître, mais il resta près du jeune homme.

— Monsieur Ramon, dit Julien en se retournant.

— Je suis enchanté de vous voir au Clos, monsieur Prugnot ; depuis hier je sais que vous êtes de retour à Villebelle, je vous attendais.

— Ma première visite est pour vous, monsieur Ramon.

Ils entrèrent dans la maison.

— J'ai su par Thérèse, dit M. Ramon en s'asseyant et en indiquant un siège à Julien, que vous nous reveniez docteur en médecine. Savez-vous que vous n'avez pas perdu votre temps à Paris ! Médecin, c'est honorable, et puis, si ce n'est point la fortune, c'est toujours une position. Vous allez sans doute habiter Villebelle et visiter les malades du pays ! Je m'inscris aujourd'hui au nombre de vos clients. Mais je vous préviens que je ferai tout mon possible, pour

ne jamais avoir besoin de votre ministère.

— En ce cas, vous serez un bien mauvais client, dit Julien en riant.

— Si tout le monde était comme moi, on pourrait sans danger supprimer les médecins et leurs écoles. Je n'ai jamais eu besoin d'aucun de ces messieurs, et c'est précisément pour cela que je ne crois pas à leur très-grande utilité. Je pense aussi que la plupart des malades le sont parce qu'ils se figurent l'être.

— Les malades existent, monsieur Ramon, car il y a des malades. Vous avez toujours joui d'une santé parfaite, il n'est pas étonnant que vous doutiez de la médecine ; mais si un jour vous êtes retenu dans votre lit par une maladie quelconque, vous comprendrez alors qu'il y a de véritables malades et qu'il faut des hommes pour les soulager, sinon pour les guérir.

— C'est possible. Vous défendez les médecins, rien n'est plus juste, et j'aurais mauvaise grâce à vouloir vous chicaner à ce sujet. Je n'ai jamais été malade, c'est vrai ; mais cela peut me venir comme aux autres. Il est néanmoins une maladie à laquelle je crois quand même, c'est celle dont on meurt. Mais c'est assez causer médecine comme cela, par-

lons d'autre chose. Vous nous restez toute la journée ?

— On ne m'attend chez mon oncle qu'à la nuit.

— A la bonne heure. Voulez-vous m'accompagner à la ferme ? J'y ai fait quelques changements, vous verrez cela.

Julien, malgré l'impatience qu'il avait de voir Thérèse, accepta cependant l'invitation de M. Ramon en déguisant sa contrariété sous un semblant de curiosité qui ravit le propriétaire.

Après avoir visité les écuries, les granges, les greniers, M. Ramon commença à développer sa théorie sur l'art de cultiver la terre et de l'ensemencer, sur les engrais, les irrigations, les prairies artificielles, et sur la manière d'élever les bestiaux.

Julien était à la torture. Heureusement, au moment où Ramon terminait la première partie de ses explications, un garçon de ferme vint l'avertir que le géomètre l'attendait pour arpenter une de ses propriétés.

— Je suis obligé de vous quitter, dit-il au jeune homme, je vous dirai le reste ce soir. En attendant, vous causerez avec Thérèse : elle est dans le jardin.

Julien, libre enfin de courir où son cœur était depuis longtemps, s'éloigna en poussant un soupir de soulagement.

Thérèse, assise sous un berceau autour duquel le chevre-feuille, la viorne, le laurier-tin et la vigne vierge grimpaient en entrelaçant leurs tiges flexibles, Thérèse, dis-je, travaillait à une broderie. En voyant Julien paraître à l'entrée du berceau, elle fit un mouvement pour se lever.

— Ne vous dérangez pas, mademoiselle, dit le jeune homme. Et il s'assit près d'elle.

— Vous avez été bien longtemps avec mon père, dit Thérèse.

— Vous saviez donc que j'étais arrivé ?

— Oui, je vous ai vu venir.

— Est-ce que vous m'attendiez, Thérèse ?

— Vous m'avez dit que vous feriez une visite à mon père.

— Je vous ai dit aussi que je désirais vous parler. La jeune fille leva ses beaux yeux sur Julien et les baissa aussitôt.

— Vous rappelez-vous, Thérèse, la conversation que nous avons eue ensemble quelque temps avant mon départ pour Paris ?

— Oui, répondit faiblement la jeune fille.

brillante symphonie dont la justesse et l'ensemble ont surpris les autorités qui prenaient place sur l'estrade. Quelques instants après, ces mêmes élèves se faisaient entendre dans un chœur qui a été vivement applaudi. Ces heureux succès sont dus aux bons soins de M. Meyer, dont la réputation comme professeur grandit chaque jour dans notre ville.

M. Choyer a ensuite proclamé les lauréats que nous ferons connaître dans notre prochain numéro.

La musique de l'École de cavalerie jouera ce soir, dans l'enceinte du Carrousel, les morceaux suivants :

- 1° Ouverture de *Fra Diavolo* ;
- 2° Air de la *Somnambule* ;
- 3° *L'Invitation à la valse* ;
- 4° *Favorite* (romance) ;
- 5° *Le Trouvère* (valse) ;
- 6° *Boléro espagnol*.

Par décret impérial du 13 août 1864, rendu sur la proposition du ministre d'Etat, ont été promus et nommés dans l'ordre de la Légion d'Honneur :

**Commandeur**, M. Alfred Leroux, vice-président du Corps-Législatif ;

**Officier**, M. le comte de Las Cases, député.

Par décret impérial en date du 12 août a été nommé *chevalier de la Légion d'Honneur*, M. Maillard, président du Tribunal de 1<sup>re</sup> instance d'Angers.

Par décrets du 12 août, rendus sur la proposition du ministre de la guerre, ont été nommés :

**Lieutenant-colonel au 1<sup>er</sup> régiment de hus-sards**, M. L'Hôte, Alexis-François, chef d'escadrons, écuyer en chef à l'École de cavalerie (maintenu à l'École) ;

**Chevalier de la Légion d'Honneur**, M. Goyeau, Louis-Pierre, vétérinaire en 1<sup>er</sup> à l'École de cavalerie (15 ans de services, 7 campagnes) ;

#### Médaille militaire :

Savette, Louis-Alexandre, maréchal-des-logis de cavaliers de manège ;

Trovet, Bertrand, cavalier de manège ;

Letourneau François-Michel, musicien de 3<sup>e</sup> classe, à l'École de cavalerie.

L'ouverture de la chasse est fixée dans le département de Maine-et-Loire au samedi 3 septembre.

On assure que l'ouverture de la chasse, pour 1864, est fixée, dans toute l'étendue du département d'Indre-et-Loire, au samedi 3 septembre.

Dimanche soir, vers 8 heures, le train-poste se dirigeant de Nantes sur Angers venait de s'arrêter à la station d'Anceis, lorsqu'un des tubes qui servent à distribuer la vapeur creva tout-à-coup en laissant échapper des flots de

— Vos paroles sont restées gravées dans mon cœur, Thérèse ; elles m'ont donné la volonté et la force dans le travail ; elles m'ont aidé à supporter de bien rudes épreuves, car elles me faisaient espérer une récompense. Lorsque, parfois, l'ennui et le découragement s'emparaient de moi, je me disais : Allons, soyons fort ; il ne faut pas me laisser abattre ; Thérèse m'attend, le bonheur est là-bas. Et je me remettais à travailler avec une nouvelle ardeur le cœur plein de votre souvenir. Le moment de vous revoir est enfin venu. Quelle joie j'éprouvai en m'éloignant de Paris où je ne laissais rien, pour revenir à Villebelle, que mon cœur et ma pensée n'avaient jamais quitté ! Puis, au moment d'arriver, je devins triste ; mes yeux, malgré moi, s'emplissaient de larmes. Je craignais d'avoir été oublié : six années sont si longues !... C'est que, voyez-vous, Thérèse, votre amour est ma vie, et s'il me manquait... Thérèse ! Thérèse ! ajouta-t-il avec émotion, m'aimez-vous encore ?

— Monsieur Julien ! dit la jeune fille.

Ces deux mots furent prononcés avec un accent qui était en même temps un reproche et un aveu.

— Pardonnez-moi, Thérèse, pardonnez-moi, s'écria le jeune homme en s'agenouillant devant elle.

vapeur qui en un instant enveloppèrent la machine ainsi que le mécanicien et le chauffeur.

Par bonheur ni l'un ni l'autre de ces deux hommes ne se trouvait en face du foyer au moment de la rupture, car on eût en certainnement sans cela un grand malheur à déplorer. Tout s'est borné à un retard forcé dans l'arrivée du train, puisqu'il a fallu au moins trois-quarts d'heure à la machine de secours demandée par le télégraphe pour se rendre de Nantes à Ancenis. Le mécanicien de la première machine avait pu utiliser son reste de vapeur pour se garer sur une voie latérale et laisser le parcours libre, en sorte que le train a pu se remettre en marche sans nouvel incident, sauf toutefois une heure et demie de retard environ.

On lit dans le *Phare de la Loire* :

Une dépêche télégraphique en date du 16 août, 7 heures 55 minutes, nous annonce qu'un sinistre considérable vient de jeter dans la consternation le bourg d'Étel, près de Lorient, important par onze établissements d'armement pour la pêche et de fabrication de sardines à l'huile qui y sont agglomérés.

Un incendie a dévoré la belle fabrique de M<sup>me</sup> veuve Rozier, de Nantes, ainsi que l'habitation et plusieurs maisons voisines. Au moins n'a-t-on eu aucun accident personnel à regretter.

L'établissement incendié fabriquait annuellement de 7 à 800,000 boîtes de sardines au moins.

Immeubles, matériel et marchandises étaient assurés par la C<sup>ie</sup> la France.

La semaine dernière, une machine à battre, mise en mouvement par la vapeur, a éclaté dans un village de la commune de Nozay et a tué 12 personnes.

Samedi dernier, 15 août, vers 5 heures du soir, le feu a pris dans les buissons d'acacias qui bordent la voie ferrée de Nantes à Saint-Nazaire, un peu avant la station de Couëron et après Saint-Etienne-de-Mont-Luc. Ces incendies, qui pouvaient devenir très-graves à cause de l'extrême sécheresse et de la violence du vent, ont été allumés par des étincelles sortant de la locomotive ou peut-être par l'imprudence d'un fumeur.

### COURSES DE SAUMUR

4 et 6 septembre.

Hippodrome des prairies de Varrains et Chacé.

#### PRIX DES PLACES

et prescriptions diverses.

Les droits qui seront perçus à l'entrée de l'hippodrome, par chaque jour de courses, pour les personnes qui ne font pas partie de la Société, sont fixés ainsi qu'il suit :

Il prit ses mains, il les embrassait ; il embrassait ses genoux, il riait et pleurait de bonheur.

Thérèse, attendrie, heureuse, lui souriait et le regardait avec amour.

Il se releva et reprit sa place près de la jeune fille.

Alors, ils se mirent à causer de leurs projets pour l'avenir, du bonheur qu'ils devaient avoir. La vie leur semblait si belle !... Ils étaient jeunes et ils s'aimaient ; n'avaient-ils pas le droit d'espérer ?

Autour d'eux, tout disait plaisir, amour. Les oiseaux chantaient sur les arbres voisins, la brise se jouait dans le feuillage, les abeilles passaient en bourdonnant et les fleurs se balançaient gracieusement sur leurs tiges répandant leurs parfums autour d'elles.

Pouvaient-ils avoir de tristes pensées, lorsque sous leurs yeux tout semblait riant et heureux ?...

Ils restèrent ainsi longtemps, l'un près de l'autre, les mains unies, parlant beaucoup, s'embrassant quelquefois, et se disant sans cesse :

— Je t'aime !

La voix de M. Ramon troubla leur doux tête à tête ; il venait les chercher pour dîner.

(La suite au prochain numéro.)

Entrée au pesage . . . . .	15 fr.
Une voiture à 2 ou 4 roues, attelée d'un cheval . . . . .	5
Chaque personne dans la voiture, les domestiques exceptés . . . . .	5
Une voiture à 4 roues, attelée de 2 ou 4 chevaux . . . . .	10
Chaque personne dans la voiture, les domestiques exceptés . . . . .	5
Un cavalier . . . . .	10

Les enfants au-dessous de 15 ans, accompagnés de leurs parents, ne paieront pas.

MM. les Officiers étrangers à la garnison de la ville sont admis de droit, en uniforme, dans toutes les places de l'hippodrome et dans l'enceinte du pesage. Ceux de MM. les Officiers étrangers qui ne seraient pas en tenue, devront être porteurs d'une carte spéciale délivrée par la commission des Courses.

Conformément au règlement, chaque sociétaire pourra, sur sa demande, avoir des cartes dont le prix est fixé à 5 fr. par personne, par jour de course, lesquelles cartes donneront entrée aux dames étrangères dans la tribune des dames des souscripteurs.

Il est expressément défendu à MM. les cavaliers de courir dans l'intérieur de la piste dans la direction et dans le voisinage des coureurs.

Les cartes seront présentées à l'entrée de l'hippodrome ou des tribunes ; elles seront en partie déchirées par les employés et remises aux personnes.

Les voitures entrant dans l'hippodrome iront stationner à 5 mètres de la corde intérieure de la piste, faisant face aux tribunes. Il sera réservé un espace de 20 mètres pour placer les voitures de MM. le Préfet, le Général, le Sous-Préfet, le Maire de Saumur et le Président de la Société des Courses. A part cette réserve, il n'y aura pas de privilège, les premières voitures arrivées prendront les premières places et les autres se placeront successivement à la suite.

Les personnes porteurs de leur cartes personnelles et nominatives de souscripteurs, descendues de leur voiture dans l'hippodrome, ne pourront traverser la piste pour aller dans les tribunes, que dans l'intervalle des courses.

Les voitures qui n'entreront pas dans l'hippodrome prendront à droite et iront stationner derrière les tribunes, à la place indiquée.

Les personnes à pied qui ne voudront pas prendre place dans les tribunes, se tiendront autour de la piste ; elles devront en être éloignées d'au moins 2 mètres.

Il est défendu d'amener des chiens dans la prairie ; ceux qui y seront trouvés seront immédiatement mis en fourrière, et les propriétaires seront poursuivis conformément aux lois et règlements de police.

Il est expressément défendu d'entrer dans les prairies à regain qui environnent l'hippodrome.

Certifié conforme aux décisions de la Commission des Courses,

Le Président, DU BAUT.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur rappelle à ses administrés les dispositions de l'article 15, titre 5, du règlement général de police, qui prescrit aux habitants d'arroser le pavé devant leurs maisons, cours, jardins, ateliers et autres établissements, chaque jour, le matin à 9 h. et le soir à 5 h., tant que dureront les chaleurs.

L'exécution de cette disposition est confiée à la vigilance de MM. les commissaires et agents de police.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 16 mai 1864.

Le Maire de Saumur,

CHEDEAU, adjoint.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

pas d'exemple, vient de désoler une des grandes villes de la France. Plus de cent cinquante maisons ont été dévorées par un immense incendie à Limoges.

Sans la présence d'esprit des autorités, sans le courage des pompiers, de la troupe et de la population, une grande partie de cette vaste cité pouvait devenir la proie des flammes.

Des dépêches privées nous annoncent que l'on a craint un instant que le feu s'étendit aux bâtiments de la préfecture.

Si grand que soit ce désastre, il pouvait devenir plus terrible encore.

Voici les détails que donne le *Courrier du Centre* sur ce sinistre :

« Un épouvantable désastre, dont nous ne pouvons encore calculer les conséquences, dévaste la ville de Limoges au moment où nous écrivons ces lignes.

» L'incendie, qui a commencé avant-hier soir, rue des Arènes, chez M. Gance, chapelier, à l'heure même où l'on tirait le feu d'artifice au Champ-de-Juillet, a dévoré tout le pâté de maisons compris entre la rue des Arènes, la place de la Mothe, le boulevard Sainte-Catherine et la place d'Aine.

» On parle d'au moins cent cinquante maisons brûlées, et de pertes s'élevant, tant en immeubles, mobiliers et marchandises, entre quatre et cinq millions. Heureusement qu'un certain nombre de propriétaires et de locataires étaient assurés.

» Les pompiers de la ville et les hommes d'équipe de la gare, la troupe, la population se sont réunis pour s'opposer aux progrès du feu, mais il était tellement violent et l'eau si peu abondante que, pendant toute la nuit, malgré les plus grands efforts, on n'a pas pu s'en rendre maître. Ce matin il a fallu faire la part de l'incendie et le circonscire, en démolissant quelques-unes des maisons situées trop près du foyer. Sur le boulevard Sainte-Catherine, on n'a pu protéger les maisons du côté droit qu'en les arrosant sans relâche. On frémit en pensant au développement immense qu'aurait eu l'incendie si le vent eût soufflé avec autant de force qu'avant-hier.

» On a demandé des secours à Périgueux et à Châteauroux, et aujourd'hui les pompiers de ces deux villes, outre les hommes d'équipe de la gare d'Orléans, travaillent à côté des nôtres avec une ardeur et une habileté vraiment admirables.

M. le général de division, M. le préfet, M. le maire, M. le secrétaire général, MM. le premier président, le procureur général, le procureur impérial, les officiers d'infanterie et de cavalerie sont restés toute la nuit sur pied, organisant de leur mieux les secours.

Vers neuf heures, M<sup>gr</sup> l'évêque, suivi de son clergé, a promené processionnellement la châsse de saint Aurélien et le chef de saint Martial autour du foyer de l'incendie.

P.-S. Trois heures du soir. Tout fait présumer qu'on est complètement maître du feu.

On lit dans le *Moniteur* :

L'Empereur, apprenant l'incendie de Limoges et ne pouvant pas s'y rendre à cause de l'arrivée du roi d'Espagne, a envoyé un de ses aides-de-camp, le colonel Reille, pour porter des secours aux incendiés les plus malheureux.

L'Impératrice et le Prince Impérial ont voulu contribuer chacun pour 10,000 francs aux sommes envoyées par l'Empereur.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

### PUBLICATIONS de Mariages du 14 août.

Hippolyte-Émile Fusellier, tourneur, de Saumur, et Clémentine Moret, cuisinière, de Fontevault.

Alexis Faison, employé à l'octroi, de Saumur, et Louise Mabilieu, lingère, d'Allonnes.

Henri-Pierre Guillon, employé de commerce, et Perrine Hubert, lingère, tous deux de Saumur.

Frédéric Poitvin, propriétaire, veuf de Maria Sartoris, et Pauline Bardol, sans profession, veuve Huault (Jean-Baptiste-François), tous deux de Saumur.

### Dernières Nouvelles.

Un désastre, tel que notre époque n'en offre

François Leguay, cordonnier, veuf de Anne Cuiller, et Joséphine Boisseau, couturière, tous deux de Saumur.

**Sommaire de l'ILLUSTRATION du 6 août.**

Combat du Pah d'Orakau, à la Nouvelle-Zélande. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Correspondances d'Amérique. — Causerie dramatique. — Les colonies françaises. — La fête de Notre-Dame de Santé, à Carpentras. — Notre-Dame de Fin des Terres. — Les tireurs tyroliens. — Gazette du palais. — Correspondance de Chine. — Concours agricole de Karn-er-Houët. — M. Hachette. — Installation de M. Bernex, nouveau maire de Marseille.

Gravures: Nouvelle-Zélande: Prise du fort Orakau, par les troupes anglaises. — L'empereur Maximilien et l'impératrice Charlotte dans les rues de Mexico; passage devant le palais Iturbide. — Guerre des États-Unis: la flotte de l'amiral Porter passant les rapides de la rivière Rouge; — Lignes d'attaque de l'armée fédérale devant Pétersbourg. — Les colonies françaises (4 gravures). — La fête de Notre-Dame de Santé, à Carpentras (4 gravures). — Notre-Dame de Fin des Terres (3 gravures). — Un tir

de campagne au Tyrol. — Concours agricole de Karn-er-Houët. — M. L. C. F. Hachette, éditeur français. — Installation de M. Bernex, nouveau maire de Marseille. — Échees. — Rébus.

LA FRÉGATE L'INTROUVABLE (1 vol., 1 fr.), qui est un peu partout, puisqu'elle n'est nulle part, ce prototype imaginaire du navire de guerre gaiement lancé sur les flots comme le 101<sup>e</sup> fut mis en marche sur la terre ferme, l'aimable mère Gigogne dont G. de la Landelle nous a conté les labours maternels, ne pouvait manquer d'avoir une famille nombreuse. Sa troisième édition est sous presse, ceci n'est qu'un détail; mais tout succès engendre d'autres succès. Nous signalons donc avec un joyeux empressement les désopilantes COUSINES DE L'INTROUVABLE (Brunet, éditeur, rue Bonaparte, 31, un vol. 1 fr.) (1), autres esquisses navales dans le même goût, traitées avec la même verve, ayant le même attrait, et, qui mieux est, se rattachant par une foule de liens ingénieux à leur aimable et chère parente. Les Cantinières manquées, le Fourrier Jean-Baptiste Lavertu, les Passagers, parmi lesquels on retrouve avec plaisir le bienheureux 101<sup>e</sup>, —

le Mal de mer, — Candide Pistolet, — l'Amiral Badin, complètent, sans l'épuiser, cette série de croquis légers qu'un auteur aimé des lecteurs consacre aux mœurs des marins.

Puisque le public accueillera bien (nous n'en doutons pas) la Frégate l'Introuvable et ses Cousines, il réservera aussi (nous l'affirmons) quelques-unes de ces faveurs pour les Étapes du Père la Ramée (1 vol., 1 fr. Brunet, éditeur, 31, rue Bonaparte) (1). Sortir de la marine pour entrer dans l'armée, cela semble assez naturel. Une vieille culotte de peau, lasse du métier de la guerre, veut encore laisser autre chose que le souvenir de ses glorieux services. L'armée a ses légendes comme tout pays, comme toute classe de la société; fort peu sont connues, surtout les plus amusantes, celles qui font les délices de la chambrée et reposent le troupié fatigué. Ce sont ces légendes qu'un vieux grognard va nous raconter successivement sous le titre général de Souvenirs d'une vieille culotte de peau, et pour débiter il nous donne celle du Père la Ramée, dont le nom est bien connu, mais dont les hauts faits n'ont pas encore trouvé d'historien.

(1) Départements, tous les libraires.

**Marché de Saumur du 13 Août.**

Froment (l'hectol.)	16 58	Huile de lin.	56 —
2 <sup>e</sup> qualité.	15 93	Paille hors barrière	39 58
Seigle.	10 —	Foin.	84 83
Orge.	10 —	— id.	92 83
Avoine anc. (entrée)	9 20	Graine de trèfle	—
Fèves.	12 —	— de luzerne.	—
Pois blancs.	30 —	— de colza.	31 —
— rouges.	28 —	— de lin.	29 —
Cire jaune (50 kil.)	200 —	Amandes en coques	—
Huile de noix ord.	60 —	(l'hectolitre).	—
— de chenevis.	52 —	— cassées (50 k.)	—

**COURS DES VINS (1).**

BLANCS (2).			
Coteaux de Saumur 1863.	1 <sup>re</sup> qualité	60 à 75	
Id.	2 <sup>e</sup> id.	50 à 55	
Ordin., envir. de Saumur, 1863	1 <sup>re</sup> id.	48 à 50	
Id.	2 <sup>e</sup> id.	45 à 48	
Saint-Léger et environs 1863.	1 <sup>re</sup> id.	45 à 48	
Id.	2 <sup>e</sup> id.	40 à 45	
Le Puy-N.-D. et environs 1863.	1 <sup>re</sup> id.	40 à 45	
Id.	2 <sup>e</sup> id.	38 à 40	
La Vienne, 1863.		32 à 36	
ROUGES (3).			
Souzay et environs 1863.		80 à 100	
Champigny, 1863.	1 <sup>re</sup> qualité	180 à 200	
Id.	2 <sup>e</sup> id.	120 à 150	
Varrains, 1863.		70 à 80	
Bourgueil, 1863.	1 <sup>re</sup> qualité	100 à 120	
Id.	2 <sup>e</sup> id.	90 à 100	
Restigny 1863.		70 à 80	
Chinon, 1863.	1 <sup>re</sup> id.	68 à 70	
Id.	2 <sup>e</sup> id.	60 à 65	

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**ANNONCES LEGALES.**

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE OU A LOUER,**

UNE MAISON AVEC JARDIN, située au Pont-Fouchar, à l'angle de la rue des Pauvres, dépendant de la succession de M<sup>me</sup> veuve MARGAIN. On pourra ne louer qu'une partie du jardin.

UNE AUTRE MAISON, située à Saumur, rue des Payens, autrefois occupée par M<sup>me</sup> GUÉRIN-SAVATIER. S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur. (374)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

**A VENDRE A L'AMIABLE, UN**

**TRÈS-BEAU JARDIN**

De 30 ares, bien planté d'arbres fruitiers en plein rapport, sis au Carrefour, commune de Saint-Lambert, à 2 kilomètres de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire. (295)

**A VENDRE**

Une TRÈS-JOLIE CHIENNE COUCHANTE, race anglaise, parfaitement dressée, âgée de 3 ans. S'adresser à M. LEVÊQUE-CHAUVEAU à Coutures. (375)

**A VENDRE**

UN TRÈS-BEAU CHIEN couchant, âgé de trois à quatre ans, parfaitement dressé. S'adresser au bureau du journal.

**A CÉDER**

A Châtellerault, UN

**ÉTABLISSEMENT DE LIMONADIER**

Très-bien achalandé, parfaitement situé, sans aucuns frais d'installation, bail 15 années.

Toutes facilités de paiement. S'adresser au bureau du journal.

Une personne désirant se retirer des affaires, pour cause de santé, céderait son industrie, qui peut rapporter un bénéfice considérable. Garantie de succès. — Cette industrie est brevetée. S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

**UNE TRÈS-BELLE GLACIÈRE.**

S'adresser à M. GIRARDEAU, rue du Presbytère, à Nantilly. (337)

**AVIS.**

On demande un emploi de régisseur. Les meilleurs certificats seront produits, et dans la gestion, il sera apporté l'expérience de quinze années de stage dans le notariat.

S'adresser au bureau du journal.

**Construction de Machines**

A VAPEUR, FIXES ET LOCOMOBILES.

Plusieurs brevets d'invention.

Machines agricoles, moulins, transmissions de machines, pièces détachées de tour, forges et ajustages, outils mécaniques.

**H. GAULTIER,**

MÉCANICIEN,

Boulevard de Laval, Angers,

Représenté par son frère, A. GAULTIER-BRIÈRE, Grand'Rue, n<sup>o</sup> 9, Saumur.

**LECTEURS DE M. RENAN**

**Lisez le Procès de JÉSUS par M. DUPIN**

Procureur général à la Cour de cassation,

Un Volume grand in-32 de 320 pages.

NOUVELLE ÉDITION

AUGMENTÉE D'UN TROISIÈME OPUSCULE DE 72 PAGES.

Papier ordinaire, 2 fr. et 2 fr. 50 c. franco. — Vêlin, 3 fr. et 3 fr. 50 c. franco.

Chez tous les Libraires de France et de l'Étranger

ET CHEZ L'ÉDITEUR,

4, RUE DES POITEVINS, FAUBOURG SAINT-GERMAIN, PARIS.

Envoyer Mandats ou Timbres-Poste.

Un Prospectus est expédié sans frais aux personnes qui en font la demande franco.

Nous tenons de bonne source que l'Exemplaire du Procès de Jésus, remis par l'auteur à N. S. P. LE PAPE PIE IX, reste constamment déposé sur le bureau de Sa Sainteté.

Cet ouvrage, qui a obtenu les suffrages du Clergé, notamment des Cardinaux, Archevêques et Evêques de Bourges, Nevers, Paris, etc., a sa place marquée dans toutes les bonnes Bibliothèques.

Il a été publié en espagnol et en anglais, et doit être prochainement reproduit en italien.

Il se vend aussi à Saumur, chez M. Paul GODET, imprimeur-libraire, M. JAVAUD et M<sup>me</sup> ASSAILLY, libraires.

**EN VENTE:**

**FIDES**

OU

**CHRISTIANISME ET PROGRÈS**

Par J.-B. COULON,

Membre de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers,

SUIVI DU

**CHATEAU D'ANGERS**

Poème couronné par la Société impériale d'Agriculture d'Angers,

ET DE PLUSIEURS AUTRES POÉSIES INÉDITES,

Du même auteur,

Un volume in-8<sup>e</sup>, sur beau papier vélin,

A SAUMUR, au Bureau du Journal et chez tous les Libraires.

**LA FERME**

**ÉCHO DES CAMPAGNES,**

**JOURNAL DES INTERÊTS GÉNÉRAUX DE L'AGRICULTURE,**

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS D'ÉCRIVAINS-AGRONOMES PRATICIENS,

SOUS LA DIRECTION DE M. HUMBERT.

Sciences. — Arts. — Littérature. — Poésies. — Médecine domestique et vétérinaire. — Variétés. — Recettes de ménage. — Anecdotes. — Légendes.

5 Francs par an.

Ce Journal paraît du 1<sup>er</sup> au 5 de chaque mois. L'abonnement part du 1<sup>er</sup> juillet.

**ON S'ABONNE:**

Chez M. HUMBERT, Éditeur, rue Bonaparte, 45, PARIS.

Les deux premières années de cette intéressante publication forment deux beaux volumes que les Comices agricoles donnent en prix dans leurs concours.

Le prix de chaque volume est de 4 francs.

Pour une somme de 15 francs, au lieu de 18, on reçoit franco:

Les deux premières années. . . . . 8 francs.

La troisième . . . . . 5 —

Le Dictionnaire d'Agriculture de la Ferme. Un très-gros volume de 850 pages. . . . . 5 —

Primes dans le courant de l'année.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 16 AOUT.			BOURSE DU 17 AOUT.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	66 40	»	»	66 35	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	95	»	»	94 50	»	»
Obligations du Trésor.	437 50	»	»	437 50	»	»
Banque de France.	3380	»	»	3375	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1210	»	»	1210	»	»
Crédit Foncier, nouveau.	1220	»	»	1220	»	»
Crédit Agricole.	745	»	»	750	»	»
Crédit industriel.	765	»	»	765	»	»
Crédit Mobilier.	1025	7 50	»	1025	»	»
Comptoir d'esc. de Paris.	992 50	»	2 50	987 50	»	»
Orléans, nouveau.	885	2 50	»	890	»	»
Orléans estampillé.	790	5	»	787 50	»	2 50
Nord (actions anciennes).	981 25	»	1 25	981 25	»	»
Est.	490	»	1 25	490 25	1 25	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	925	2 50	»	930	»	»
Lyon nouveau.	930	3 75	»	930	»	»
Midi.	642 50	»	1 25	645	2 50	»
Ouest.	520	»	»	520	»	»
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz.	1667 50	7 50	»	1675	7 50	»
Canal de Suez.	470	»	»	472 50	2 50	»
Transatlantiques.	562 50	»	»	567 50	5	»
Emprunt italien 5 0/0.	68 35	» 05	»	68 25	»	10
Autrichiens.	428 75	1 25	»	426 25	»	2 50
Sud-Autrich.-Lombards.	536 25	»	»	540	3 75	»
Victor-Emmanuel.	350	»	»	350	»	»
Russes.	»	»	»	»	»	»
Romains.	340	1 25	»	337 50	»	2 50
Crédit Mobilier Espagnol.	623 75	6 25	»	622 50	»	1 25
Saragosse.	510	»	5	510	»	»
Séville-Xérès-Séville.	446 25	»	»	446 25	»	»
Portugais.	300	»	2 50	300	»	»
<b>OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.</b>						
Nord.	302 50	»	»	302 50	»	»
Orléans.	292 50	»	»	292 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	290	»	»	291 25	»	»
Ouest.	287 50	»	»	287 50	»	»
Midi.	285	»	»	283 75	»	»
Est.	290	»	»	287 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.